

Date de la convocation :  
2 décembre 2022

**PROCES VERBAL**  
**du conseil municipal n°8**  
**Séance du 9 décembre 2022**

Nombre de membres en  
exercice : 9  
Présents : 6  
Votants : 9

L'an deux mille vingt-deux et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre PAILLAS, Maire

**Sont présents** : Pierre PAILLAS, Sylvie GRAVIER, Jean-Paul MARION, Jaime GIL, Claude DADAGA, Nadia DALENS

**Représentés** : Bonnie HEBERT par Pierre PAILLAS, Guillaume DE THELIN par Sylvie GRAVIER, Maïlis MARTINSSE par Nadia DALENS

**Excuses** :

**Absents** :

M. Claude DAGADA a été désigné secrétaire de séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 23 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR** :

- Délibération
  - Décision modificative suite à intégration de la DECI 4C en investissement
- Point sur Plan Communal de Sauvegarde
- Point le projet parking Multiservices et Mairie
- Organisation des vœux du maire et du bulletin municipal
- Questions diverses

**DELIBERATIONS** :

**D-2022-031 Objet : Vote de crédits supplémentaires - Milhars**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2046 - 212	Attrib. de compensation d'investissement	-2246.18	
2046 - 213	Attrib. de compensation d'investissement	2246.18	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **D-2022-032 Objet : Tarification de l'eau en 2023**

Mr le Maire énonce au conseil municipal que certaines communes appartenant au Syndicat des Eaux du Lévezou n'ont pas délibéré au sujet de l'adhésion de la commune de Milhars au syndicat. En conséquence, les Préfets de l'Aveyron, du Tarn et du Tarn et Garonne n'ont pas entériner cette décision. Celle-ci est reportée au 1er janvier 2024.

La gestion de l'eau reste donc en régie municipale.

Le conseil municipal est appelé à voter les tarifs applicables en 2023.

Le maire propose de maintenir les tarifs actuels.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, que la tarification de l'eau potable sera la suivante en 2023 :

- Abonnement (part fixe) : 92.00 €/an
- Consommation familiale : 1.50 €/m3

### **D-2022-033 Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes**

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 250 € au Comité des Fêtes de Milhars dont le siège social se situe à Milhars (81170).

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Plan communal de sauvegarde :**

Ce plan est en cours d'élaboration. Une réflexion est menée (entre-autre) sur des hébergements de secours en cas d'inondation.

### **Parking multi services – Mairie :**

Rencontre avec le CAUE qui nous informe des possibilités de percevoir des aides de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires afin de mener à bien ce projet.

Il faut poursuivre le travail effectué en juin 2021 en partenariat avec le CAUE.

Il est nécessaire d'abattre les deux marronniers qui se trouvent sur la place de la Mairie près de la propriété d'Yvon Bosc car ils sont dans un mauvais état sanitaire et deviennent dangereux. Demander un devis.

La commune a perçu une subvention dite « des amendes de police » de 10 000€, elle se sera utilisée dans ce cadre, en particulier pour délimiter les places de parking ainsi que les interdictions de stationner.

**Discussions citoyennes :** Maïlis sera la référente de cette action et présentera le projet à la population lors des vœux de la municipalité.

Date de la première séance : le vendredi 10 février 2023.

Les conseillers qui souhaitent participer à sa mise en place se mettront en contact avec Maïlis.

**Adressage :** un chemin et une ferme n'ont pas été pris en compte, proposition pour le nom du chemin « Chemin d'Eymer ». Il faudra mesurer la distance entre le ferme et l'entrée du chemin pour attribuer le numéro, informer l'IGN ainsi que TIGÉO qui répercutera à qui de droit.

**Prime exceptionnelle :** Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a décidé d'attribuer une prime de disponibilité aux agents municipaux.

**Tarifs électricité :** Le SDET a signé un contrat avec Enedis et informe les communes adhérentes qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation de la facture de consommation de l'éclairage public en tenant compte du programme d'extinction nocturne.

En revanche, les tarifs pour la consommation des bâtiments publics ou pour les pompes de relevage (alimentation en eau potable) devraient subir une hausse d'environ 45 %.

**Vœux de la municipalité :** ils se dérouleront le samedi 7 janvier à 18h, salle Gérard Bosc et seront suivis du pot de l'amitié. Une boîte de douceurs sera offerte à nos aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

A Milhars, le 12 décembre 2022

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Claude DAGADA

Pierre PAILLAS